

A Paris
Le 24 septembre 2024

Objet : *Courrier aux député.es d'Île-de-France sur les enjeux des politiques de santé et de solidarités.*

Mesdames, Messieurs les Député(e)s,

Je vous adresse, au nom de l'Uriopss Île-de-France mes plus sincères félicitations pour votre élection en qualité de député.e.s de la Nation.

L'Uriopss Île-de-France assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés à but non lucratif des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer les solidarités et offre à ses 360 adhérents qui gèrent près de 1700 établissements et services en Île-de-France un lieu de conseil, réflexion, de représentation et de coordination.

A travers ce courrier, je souhaite attirer votre attention sur certains des enjeux structurants pour les politiques de solidarités, de santé et de lutte contre les exclusions en Île-de-France. Vos nouveaux mandats sont d'autant plus essentiels que nous constatons une augmentation préoccupante des disparités sociales et économiques sur le territoire, et ce malgré le caractère dynamique et parfois jugé privilégié de la région francilienne. Le choix de vos implications et des priorités de votre mandat seront déterminants pour l'avenir du secteur des solidarités en Île-de-France.

Je souhaite tout d'abord attirer votre attention sur la crise d'ampleur que traverse le champ de **l'autonomie**. Le secteur est, depuis de trop nombreuses années, dans l'attente d'une loi véritablement structurante, portant des ambitions à la hauteur des besoins criants de notre société en matière d'accompagnement au vieillissement. La loi de programmation pour le grand âge, pourtant promise par le gouvernement d'Elisabeth Borne et inscrite au sein de la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir, a encore une fois été effacée de l'agenda politique.

Aujourd'hui les acteurs du grand âge, les établissements comme les services intervenant au domicile, sont durement touchés par de multiples crises qui questionnent leur survie et par conséquent la pérennité de l'accompagnement proposé aux personnes vulnérables :

- Nous assistons d'abord à une crise ancienne et durable du recrutement. Nombreux sont les établissements qui peinent à attirer des professionnels et le contexte Covid a aggravé la situation.
- De plus, une crise des financements, à la fois structurelle et conjoncturelle, met à mal la viabilité du modèle dans le temps. Les gestionnaires doivent faire face à une hausse des charges d'exploitation, emmenée par l'inflation, particulièrement marquée sur les postes énergétique et alimentaire. Les revalorisations dites Ségur et les hausses des salaires consécutives ont été compensées de manière souvent partielle et entraîné des effets de seuil insuffisamment pris en compte. En face, la dépense publique ne suit pas. Les établissements associatifs habilités à l'aide sociale – même partiellement – ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour augmenter le tarif journalier, ce dernier étant fixé par le Président du Conseil départemental. La possibilité, nouvellement ouverte de pratiquer un tarif différencié ne peut suffire à remettre ces établissements à flots. La question du reste à charge du résident est posée, par ailleurs, pour l'ensemble des Ehpad.

En 2024, les taux d'actualisation fixés par la dernière instruction budgétaire à 2,1% pour le secteur personnes âgées et à 1% sur le handicap demeurent bien en deçà des besoins des établissements et services.

Dans le champ du handicap, la transformation de l'offre se poursuit à un rythme soutenu, avec des moyens insuffisants. Le plan Inclus'If 2030 déployé dans un contexte francilien caractérisé par un retard important en matière d'équipement, suscite de fortes attentes mais ne pourra répondre au manque de financement du secteur.

Les acteurs dans le champ **de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse** sont également traversés par une crise d'ampleur. Dans un contexte de dialogue crispé entre l'Etat et les collectivités territoriales, plusieurs chantiers résolument urgents et essentiels doivent aboutir sans tarder :

- « Priorité du quinquennat », la politique de prévention et de protection de l'enfance souffre d'une inflation normative qui se cumule avec la crise sans précédent qui frappe le secteur. Les alertes se multiplient pour signifier la détresse des professionnels face au manque structurel de moyens humains et financiers, malgré un constat unanime de dégradation des situations familiales, de complexification des parcours et de saturation des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement. Une commission d'enquête portée par vos prédécesseurs sur les défaillances de l'Aide Sociale à l'Enfance n'a pu aboutir : nous appelons de nos vœux le lancement d'une nouvelle commission sur le sujet, afin de mettre en exergue les difficultés de cette politique publique cruciale.
- Ayant fait l'objet de grands effets d'annonces en 2022-2023, le Service Public de la Petite Enfance doit prendre vie : si de nombreuses réformes ont été engagées en ce sens (COG Etat-CNAF, plan d'urgence pour la qualité d'accueil du jeune enfant, réforme de la gouvernance de l'accueil du jeune enfant), elles devront être suivies avec attention et être couplées à l'aboutissement des travaux en matière de résorption de la crise d'attractivité des métiers de la petite enfance, condition sine qua none pour le déploiement d'un véritable service public de la petite enfance.
- La santé des enfants constitue un enjeu majeur et transversal pour les années à venir : la dégradation de la santé mentale des jeunes fait l'objet de nombreuses études documentées, tandis que les secteurs de la pédiatrie et de la pédopsychiatrie souffrent d'un manque criant de professionnels. L'Île-de-France est particulièrement concernée par ces problématiques, le Projet Régional de Santé insistant sur la priorité que constitue la santé périnatale dans notre région.

Au-delà des enfants et des jeunes, c'est tout **le secteur de la santé**, pour l'ensemble des populations, qui connaît une phase critique :

- Dans un contexte de dialogue complexe avec les syndicats des professions médicales, le secteur fait face à des problématiques cruciales que vous connaissez : crise de l'hôpital public, épuisement des personnels, désertification médicale, augmentation des besoins, prégnance des enjeux de santé mentale mis en lumière par la crise sanitaire de la COVID-19...
- Là encore, l'Île-de-France apparaît particulièrement concernée : plus grand désert médical de France, la région est frappée par des inégalités territoriales accrues. La complexité et la fragmentation de l'organisation des soins (hôpitaux publics, cliniques privées et médecine de ville) y compliquent la coordination et l'efficacité des parcours de soins.
- Le PLF et le PLFSS joueront ainsi cette année un rôle majeur dans la résorption des difficultés mentionnées, dans un contexte financier tendu. En parallèle de cette échéance essentielle, notre réseau se réjouit des travaux parlementaires menés dans le cadre de la commission des Affaires sociales, (mission d'information sur les urgences psychiatriques, mission d'évaluation des lois n°2019-774 du 24 juillet 2019 et n°2021-502 du 26 avril 2021).

- Je souhaite cependant attirer votre attention sur notre vive inquiétude concernant d'éventuelles réformes restrictives ou suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME), évoquées à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Alors que plus de la moitié des bénéficiaires de l'AME (55% en 2022) résident en Île-de-France, il me semble essentiel de rappeler le caractère éthique et humanitaire de ce dispositif, au service à la fois d'une politique de santé publique ambitieuse et d'une rationalisation de la dépense publique.

En plus de ces enjeux, je souhaite également vous alerter sur les travaux majeurs qui attendent le secteur de **la lutte contre les exclusions** :

- L'Île-de-France est particulièrement concernée par la situation dramatique de l'hébergement d'urgence : malgré les différentes mesures mises en place, les dispositifs demeurent saturés. Si la région dispose de 120 000 places d'hébergement, chiffre qui a certes doublé en 10 ans, les situations d'urgence explosent : les personnes en situation de rue augmentent toujours (3 492 personnes en demande d'hébergement à Paris, dont 900 enfants). Face à cette demande, le 115 est totalement saturé (80% des appels non-décrochés) et les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ne sont plus en capacité de proposer une solution adaptée à chaque situation.
- Le secteur du logement est également totalement engorgé. L'Île-de-France compte environ 836 000 personnes inscrites sur le fichier des demandeurs de logement social, soit 100 000 demandes de plus sur les 5 dernières années. Les objectifs de production fixés par la loi n'ont pas été respectés les 7 dernières années, avec notamment 18 499 logements agréés pour l'année 2023, un chiffre historiquement bas.

Enfin, même si certains éléments ont déjà été évoqués, il me semble essentiel de mettre en exergue, de manière générale, les difficultés préoccupantes liées à **l'attractivité des métiers** et ce, qu'il s'agisse du secteur sanitaire, social ou médico-social. La majorité des structures que nous représentons doivent affronter au quotidien les conséquences de la pénurie de professionnels telles que l'augmentation de la charge de travail, l'augmentation des risques professionnels, la dégradation de la qualité de l'accompagnement, etc. A cela s'ajoutent l'inégalité de traitement entre le secteur public et le secteur privé non lucratif (ex : revalorisation du travail de nuit, de dimanche et des jours fériés), et les difficultés de financement qui continuent de s'aggraver (insuffisance de financements, disparité des moyens accordés par secteur, par territoire et par autorité de tarification, inopposabilité de certains financements négociés pour les établissements sous CPOM obligatoire).

Or, la reconnaissance et la valorisation des professionnels œuvrant, jour après jour, auprès des personnes les plus vulnérables au sein des structures des secteurs sanitaire, social et médico-social à but non lucratif sont nécessaires, urgentes et indispensables à la préservation et au développement de la qualité des accompagnements, voire à la pérennité des associations de ces secteurs.

A ce titre, je souhaiterais vous rencontrer afin de vous exposer plus en détail les enjeux de nos secteurs, les difficultés rencontrées sur le terrain, mais aussi les bonnes pratiques et les expériences innovantes portées par nos adhérents pour répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité ou de fragilité sociale ou de santé.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs en l'expression de mes meilleures salutations.

Brigitte VIGROUX, Présidente Uriopss Île-de-France

